

# L'assurance contre les abus de confiance: une protection financière pour les entreprises

**Selon de récentes études, chaque entreprise suisse se retrouve face à un cas de criminalité économique tous les quatre à cinq ans en moyenne, le détournement de fonds constituant le délit le plus fréquent. L'assurance contre les abus de confiance permet aux entreprises de couvrir les préjudices de fortune qu'elles subissent à la suite de délits.**

Une entreprise qui charge des personnes tierces du suivi et de la gestion de valeurs patrimoniales ne peut jamais exclure totalement le risque que ces personnes abusent, dans leur propre intérêt, de la confiance qui leur est accordée. Des études ont montré que chaque entreprise suisse, toutes branches confondues, est confrontée à un cas de criminalité économique tous les quatre à cinq ans en moyenne.

Les conventions et règles professionnelles d'EXPERTsuisse exigent que les membres de la profession exercent leur activité de manière à être digne de la confiance dont ils jouissent. Le succès d'une entreprise fiduciaire ou de révision repose en effet sur la réputation irréprochable de ses collaborateurs. En raison de ce risque de réputation, il n'est donc pas étonnant de ne trouver que très exceptionnellement dans les médias les échos d'abus commis par des réviseurs ou des fiduciaires. Le cas récent de l'entreprise fiduciaire renommée de Coire, à l'encontre de laquelle une procédure de faillite a été ouverte à cause d'actes délictueux commis par le conseil d'administration, constitue une des rares exceptions.

La responsabilité du système de contrôle interne (SCI), visant notamment à éviter et à déceler les activités frauduleuses, incombe en première ligne au conseil d'administration ou à la direction de l'entreprise. Se basant sur une analyse du rapport coût-utilité, les organes compétents se concentrent en général sur les risques majeurs lors de l'élaboration d'un SCI. Toutefois, ce dernier, aussi astucieux soit-il, n'est pas une panacée et n'est pas en mesure d'éviter ou de déceler à temps tous les actes délictueux.

Souvent, les auteurs des délits sont des collaborateurs de longue date, issus de tous les niveaux hiérarchiques, qui bénéficient de la confiance des supérieurs et des collègues, et qui connaissent parfaitement les points faibles du système de contrôle interne. Les actes isolés font plutôt figure d'exception, car une manœuvre qui a fait ses preuves est souvent réitérée avec des montants de plus en plus importants. Dans les cas d'actes délictueux commis par des collaborateurs, l'entreprise concernée doit en général assumer les dommages; les prétentions contre les auteurs des faits restant généralement vaines en raison de leur insolvabilité. La fraude d'un seul collaborateur peut suffire à mettre l'entreprise en difficulté financière, voire, dans certains cas, à compromettre sa survie.

## **Des dangers provenant aussi de l'extérieur**

De nos jours, la plupart des données sont traitées et enregistrées de manière électronique. Grâce à Internet, les collaborateurs peuvent accéder à tout moment et de partout aux données des clients. S'il présente de nombreux avantages, ce mode de travail mobile et sans papier a aussi ses côtés négatifs. L'évolution inéluctable de la technologie permet aux criminels de renouveler sans cesse leurs méthodes pour opérer efficacement et à moindre risque. Les médias rapportent régulièrement des cas de piratages ainsi que des tentatives de phishing et de pharming. Même les politiciens occidentaux de haut rang, encadrés par de nombreux experts en sécurité, ne sont pas à l'abri d'attaques au moyen de chevaux de Troie.

## **Des risques multiples**

Quelques exemples tirés de la pratique:

- Le serveur d'une entreprise de révision a été piraté et toutes les données des clients ont été effacées. Pour récupérer ces données, la société de révision doit dépenser plusieurs dizaines de milliers de francs.
- Un employé d'une société fiduciaire externe qui collabore avec vous pour un mandat important fait parvenir à la presse des données de clients confidentielles. Par la suite, votre client réclame à votre société de révision des dommages-intérêts pour divulgation de secrets industriels et commerciaux.
- Dans le cadre d'un contrat fiduciaire important, le fiduciaire effectue des paiements réguliers pour le compte de son mandant. En réponse à un e-mail du gérant, il valide un paiement à l'étranger urgent sans consulter ce dernier. Il s'avère ultérieurement que le compte e-mail du client avait été piraté. L'entreprise fiduciaire SA doit à présent assumer le paiement effectué à tort.
- Le comptable interne d'une société de révision établit des factures fictives et verse les montants sur son propre compte.
- Un collaborateur effectue des opérations bancaires en ligne sans remarquer qu'il a été redirigé vers un site étranger. Lors de cette action, des criminels pillent la totalité du compte bancaire. L'entreprise fiduciaire n'est plus en mesure de payer les salaires mensuels de ses collaborateurs.
- Lors de la révision des comptes annuels d'un client, un collaborateur constate des paiements indus versés au gérant. Au lieu de communiquer ce problème au client, il s'associe à l'auteur des faits. Lorsque quelques années plus tard ces actes délictueux sont découverts par hasard, le conseil d'administration poursuit l'organe de révision.
- Démarchage de clients: un collaborateur de votre entreprise fiduciaire effectue, à titre privé, des prestations de service supplémentaires pour vos clients de révision. De ce fait, votre entreprise subit un manque à gagner annuel de plusieurs dizaines de milliers de francs.

## **Transférez le risque à AXA**

Le système suisse est basé sur le principe de la confiance. Les petites et moyennes entreprises, tout particulièrement, pensent être à l'abri des actes délictueux. La consternation est d'autant plus grande lorsque les abus de confiance proviennent de l'entreprise même. Les demandes de restitution auprès de l'auteur des faits, pour autant que ce dernier puisse être identifié, n'apportant souvent aucun résultat notable, la société concernée se retrouve confrontée à une situation financière difficile. C'est là qu'intervient l'assurance contre les abus de confiance, qui protège le patrimoine de l'entreprise assurée.

## Checklist

La conclusion d'une assurance contre les abus de confiance est-elle recommandée pour votre entreprise? Oui, si l'un ou plusieurs des risques ci-dessous existent:

- votre société emploie plusieurs collaborateurs;
- sur mandat de votre entreprise, certaines tâches sont déléguées à des tiers (p. ex. collaboration avec une société fiduciaire pour des mandats particuliers);
- taux de fluctuation particulièrement élevé;
- planification d'une grande réorganisation, d'un investissement important, d'achats ou de ventes de sociétés;
- votre entreprise n'est pas en mesure de supporter seule de lourdes conséquences financières découlant d'un abus de confiance;
- votre société effectue des mandats de gestion de fortune.

## Coordination judicieuse entre l'assurance contre les abus de confiance et l'assurance de la responsabilité civile des organes de société (D&O)

L'étendue de l'assurance D&O et celle de l'assurance contre les abus de confiance partagent une limite commune découlant des notions d'acte intentionnel et de négligence grave. C'est pourquoi les deux assurances se complètent parfaitement et offrent ensemble une couverture d'assurance optimale.

AXA accorde à tous les membres d'EXPERTsuisse un rabais de 20% sur l'assurance de la responsabilité civile professionnelle, ainsi qu'un rabais supplémentaire de 10% sur la prime annuelle de l'assurance de la responsabilité civile des organes de société (D&O) et de l'assurance contre les abus de confiance. Demandez une offre dès aujourd'hui!

<http://www.expertsuisse.ch/dynasite.cfm?dsmid=502776>